

ANNEXE N° 3

à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage
n° 68-2026-XXX

entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de MULHOUSE

pour le désamiantage de la route départementale n°66, Avenue de Colmar
à Mulhouse (entre la rue de la Mertzau et le boulevard de la Marseillaise)

Enveloppe financière prévisionnelle

Prestations	Montants Estimés	Dont à la charge	
		De la Ville de MULHOUSE	De la CeA
	a + b	a	b
TRAVAUX DE VOIRIE € HT	505 000,00 €	215 000,00 €	290 000,00 €
Répartition des frais de voirie	100,00%	42,57%	57,43%
FRAIS ANNEXES (répartis au prorata des travaux de voirie)	Frais de duplication	0,00 €	0,00 €
	Frais de publication	0,00 €	0,00 €
	Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €
	Coordonnateur SPS	5 000,00 €	5 000,00 €
	Frais de Géomètre	0,00 €	0,00 €
	Frais de maîtrise d'œuvre	0,00 €	0,00 €
Frais de contrôle extérieur de la chaussée	10 000,00 €	0,00	10 000,00
TOTAL DE L'OPÉRATION (HT)	520 000,00 €	215 000,00 €	305 000,00 €
TVA (20 %)	104 000,00 €	43 000,00 €	61 000,00 €
TOTAL DE L'OPÉRATION (TTC)	624 000,00 €	258 000,00 €	366 000,00 €
TOTAL TTC Incluant 2 % pour révision des prix	636 480,00 €	263 160,00 €	373 320,00 €